

0. Introduction

Dans son activité, BIMATRA sprl (Bimatra) se concentre sur le développement commercial à long terme, la stabilité et la réduction des risques, l'utilisation durable des ressources naturelles et le respect des employés, des partenaires commerciaux et des parties prenantes.

1. Politique anticorruption

Bimatra demande à ses partenaires (par exemple, sous-traitants et fournisseurs) de se conformer à cette politique. Bimatra interdit la corruption des fonctionnaires et le versement de pots-de-vin ou de pots-de-vin de toutes sortes, qu'il s'agisse de contacts avec des fonctionnaires ou de particuliers du secteur privé. Aucun représentant de Bimatra ne doit payer ou offrir de verser un pot-de-vin ou de fournir une autre chose, de valeur pour l'obtention d'un avantage indu, à un tiers, public ou privé, avec lequel Bimatra a des relations commerciales.

2. Respect des lois anti-corruption

Chaque représentant de Bimatra doit se conformer à des normes éthiques élevées et se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables. Aucun représentant de Bimatra ne doit, directement ou indirectement, promettre, autoriser, offrir ou payer quoi que ce soit de valeur (y compris, sans toutefois s'y limiter, cadeaux, voyages, invitations, dons de charité ou emplois) à un responsable gouvernemental ou à une autre partie pour influencer indûment tout acte ou décision d'un tel fonctionnaire dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux de Bimatra de quelque manière que ce soit, ou de promouvoir autrement de manière inappropriée les intérêts commerciaux de Bimatra de quelque façon que ce soit. "Fonctionnaire du gouvernement" est défini ci-dessous.

"Fonctionnaire du gouvernement" désigne tout ce qui suit: (1) tout employé d'une entité gouvernementale ou d'une sous-division du gouvernement, y compris les représentants élus; (2) toute personne privée agissant pour le compte d'une entité gouvernementale, même à titre temporaire; (3) les dirigeants et les employés de sociétés détenues ou contrôlées par le gouvernement; (4) candidats à des fonctions politiques; (5) responsables de partis politiques; et (6) des responsables, employés et représentants d'organisations internationales publiques, telles que la Banque mondiale et les Nations Unies.

3. Il est interdit de fournir des voyages gouvernementaux pour le compte de Bimatra.

Il est interdit aux représentants de payer des dépenses de voyage, d'hébergement, de cadeaux, d'hospitalité ou de contributions caritatives pour des représentants du gouvernement au nom de Bimatra. Le représentant reconnaît également qu'il est interdit d'utiliser les fonds fournis par Bimatra pour payer les frais de déplacement, d'hébergement, de cadeaux, d'hospitalité ou de contributions caritatives de fonctionnaires.

4. Mesures anticorruption

Bimatra prend les mesures suivantes pour prévenir la corruption et les activités illégales liées à ses activités:

- Le système Bimatra Due Diligence assure la vérification de la propriété et du respect des obligations légales par les fournisseurs de matières premières;
- Bimatra ne paye pas en espèces et la facturation est obligatoire dans tout type de relation financière avec les fournisseurs ou d'autres parties;
- Tout événement hautement plausible ou prouvé de pratiques de corruption entraînera la rupture des relations avec les personnes impliquées et les activités commerciales avec les sociétés qu'elles représentent seront réexaminées.
- Toute forme de corruption avérée, de corruption ou d'activités illégales ne sont pas tolérées et sont signalées aux autorités.

5. Pas de représailles

Bimatra ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de quiconque aurait, de bonne foi, signalé une violation éventuelle de la présente politique ou refusé de participer à des activités qui enfreignent cette politique.

Anti-corruption Policy

Version: 2.0
Date: 05/10/2024

0. Introduction

In its business activity BIMATRA bvba (Bimatra) focuses on long-term business development, stability and risk reduction, the sustainable use of natural resources, and respect for employees, business partners, and stakeholders.

1. Anticorruption policy

Bimatra requires its partners (for example, subcontractors and suppliers) to comply with this Policy.

Bimatra prohibits corruption of government officials and the payments of bribes or kickbacks of any kind, whether in dealings with public officials or individuals in the private sector.

No Bimatra representative shall pay or offer to pay a bribe or provide another thing of value for obtaining an improper benefit, to any third party, public or private, with whom Bimatra is doing business.

2. Compliance with Anti-Corruption Laws

Each Bimatra representative shall conduct itself with high ethical standards and comply with all applicable anti-corruption laws. No Bimatra representative shall, directly or indirectly, promise, authorize, offer or pay anything of value (including but not limited to gifts, travel, hospitality, charitable donations or employment) to any government official or other party to improperly influence any act or decision of such official for the purpose of promoting the business interests of Bimatra in any respect, or to otherwise improperly promote the business interests of Bimatra in any respect. "Government Official" is defined below.

"Government Official" refers to all of the following: (1) any employee of a government entity or subdivision, including elected officials; (2) any private person acting on behalf of a government entity, even if just temporarily; (3) officers and employees of companies that are owned or controlled by the government; (4) candidates for political office; (5) political party officials; and (6) officers, employees and representatives of public international organizations, such as the World Bank and United Nations.

3. Providing Government Travel on behalf of Bimatra is prohibited

Representatives are prohibited from paying expenses for travel, lodging, gifts, hospitality, or charitable contributions for government officials on behalf of Bimatra. Representative also acknowledges that it is prohibited from using any funds provided by Bimatra to pay expenses for travel, lodging, gifts, hospitality or charitable contributions for government officials.

4. Anticorruption measures

Bimatra undertakes the following measures to prevent corruption and illegal activities related to it's business:

- Bimatra Due Diligence system ensures verification of the feedstock suppliers for the ownership and fulfilment of legal obligations;
- Bimatra does not do payments in cash and invoicing is obligatory in any kind of financial relationship with suppliers or other parties;
- Any highly plausible or proven event of corrupt practises will result in the termination of relations with the people involved, and business activities with the companies they represent will be reconsidered.
- Any kind of proven corruption, bribery or illegal activities are not tolerated and is reported to the authorities.

5. No Retaliation

Bimatra will not tolerate retaliation against anyone who has, in good faith, reported a possible violation of this Policy or refused to participate in activities that violate this Policy.